



SICILE

**CROISIERE PRIVATIVE DANS L'ARCHIPEL DE
VULCAIN**

VOLCAN STROMBOLI, VOLCAN VULCANO

8 jours

SUGGESTION DE VOYAGE à LA CARTE

Individuel

Ce document constitue l'offre préalable légale faite aux consommateurs, conformément aux dispositions de l'article R211-4 du code du tourisme.

MISE à JOUR : 21/03/2023

ANNULE ET REMPLACE TOUTE VERSION PRECEDENTE

DESCRIPTIF

Ce voyage est conçu pour les passionnés de volcans qui veulent découvrir les Iles Eoliennes autrement, tranquillement installés à bord d'une magnifique goélette privatisée pour l'occasion. C'est donc entre amis ou en famille que vous caboterez au milieu de cet archipel unique.

Comme Ulysse, partez découvrir en bateau l'un des archipels volcaniques les plus beaux du monde. Randonnée autour de l'immense cratère fumant de la Fossa de Vulcano et sur l'incontournable Stromboli où vous pourrez observer les éclatantes gerbes de lave incandescentes depuis le sommet à 918m et de la Sciara del Fuoco à 450m la nuit suivante. Tour des volcans Vulcano et Stromboli en bateau, baignades dans des criques désertes, snorkeling sur les fumerolles sous-marines de Lisca Bianca, découverte des carrières de ponce et de la coulée d'obsidienne de Lipari, bains de boue sulfureuse de Vulcano et visite du musée archéologique et volcanologique de Lipari.

POINTS FORTS

- Une croisière privative, sur une petite goélette, permettant d'adapter le rythme de la croisière à votre convenance.
- Un jour et deux nuits d'observation des gerbes de lave du Stromboli.
- 6 belles randonnées sur Vulcano, Stromboli, Panarea et Lipari.
- Hébergement à bord de votre bateau.
- Vie à bord, cuisine et saveurs éoliennes.
- Navigation et nombreuses baignades loin du flux touristique.
- Ascension des deux volcans actifs de l'archipel.

VOLCANS

Volcan Stromboli

La partie émergée du volcan de Stromboli, qui repose par 2000m de fond, forme l'île la plus septentrionale de l'archipel des îles Eoliennes. Son activité explosive permanente depuis plus de 20 siècles lui vaut le surnom de « phare de la Méditerranée », et fait de lui le volcan le plus actif d'Europe. Plusieurs fois par heure, des gerbes de lave incandescente surgissent des bouches éruptives qui occupent son cratère sommital, d'où des blocs de lave en fusion dévalent la Sciara del Fuoco jusqu'à la mer. Cette activité définit le type « strombolien », et fait de lui un volcan référence. Parfois, des coulées de lave dévalent les flancs du volcan jusqu'en mer, le long de la Sciara del Fuoco. Ce fut le cas en 2003, 2007 et 2014.

Volcan Vulcano

Situé à environ 25km au Nord de la côte sicilienne, l'île de Vulcano est formée par la juxtaposition de plusieurs cratères. Dans sa partie Sud, se trouve le Monte Aria (501 m), le Monte Saraceno (481 m) et le Monte Luccia (188 m). Au Nord, Vulcanello (123m) forme une presqu'île tandis que le centre est occupé par le cratère de la Fossa (386m), seul cratère actuellement actif. On y observe de nombreuses fumerolles avec de belles cristallisations de soufre. Les éruptions de la Fossa se caractérisent par l'émission d'un magma très visqueux, qui lui confère un caractère explosif. La dernière éruption se déroula de 1888 à 1890.

AUTRES SITES VISITES

Lipari

Ceinturée de falaises éblouissantes de blancheur, cette île possède la plus forte concentration de volcans et semble ignorer la brûlante menace qui la domine ! C'est l'île la plus habitée, celle où l'on s'imprègne le mieux du mode de vie éolien. Parmi ses curiosités, d'importantes coulées de ponce et d'obsidienne.

PROGRAMME

JOUR 1

PARIS - CATANE - MILAZZO - LIPARI

Vol France - Catane. Arrivée à l'aéroport de Catane, puis transfert en minibus climatisé jusqu'à Milazzo. Hydroglisseur de Milazzo jusqu'à l'île de Lipari. A votre arrivée, accueil à bord du bateau et installation en cabine double. Selon l'horaire d'arrivée, temps libre pour visiter Lipari. Pour ceux qui arrivent avant 16h30, il est possible de laisser les bagages à bord du bateau en attendant de prendre possession des cabines. En début de soirée cocktail de bienvenue et briefing de l'accompagnateur sur le déroulement du voyage et les consignes de sécurité à bord du bateau.

Dîner à bord du bateau et soirée libre à Lipari.

En cas d'arrivée tardive, un repas froid sera assuré pour le dîner, soit à l'aéroport, soit à bord.

En fonction de votre nombre, vous embarquerez soit sur le Panaria (2 à 6 passagers) soit sur le Sigismondo (7 à 10 passagers).

Installation à bord d'un navire de type goélette privatisée, appelé Panaria, disposant de 3 cabines seulement, d'une vingtaine de mètres de longueur.

OU

Installation à bord d'un navire de type goélette privatisée, appelé Sigismondo, disposant de 6 cabines pouvant accueillir jusqu'à 10-12 passagers.

Nuit : Cabine

Repas inclus : Dîner

JOUR 2

LIPARI - LISCA BIANCA - STROMBOLI

Petit déjeuner à bord, puis départ en bateau pour Stromboli. Arrêt en cours de traversée aux îlots inhabités de Lisca Bianca et Bottaro. Baignade et snorkeling sur la solfatare sous-marine, découverte des colonnes de milliers de bulles de gaz qui remontent à la surface et donnent l'impression que la mer est en ébullition. Déjeuner à bord du bateau, puis navigation entre les îlots Lisca Bianca, Dattilo et Basiluzzo. Arrivée au mouillage de Stromboli en milieu de journée. Débarquement sur la plage de sable. En fin d'après-midi, départ avec votre accompagnateur.

En fin d'après-midi, départ avec notre accompagnateur et randonnée pour atteindre un belvédère situé à 300m d'altitude sur le flanc du volcan et le long de la Sciara del Fuoco, où retombent les projections émises par les explosions. Observation nocturne de l'activité explosive du volcan. Retour au village par le même sentier. Possibilité de monter un peu plus haut, à 400m d'altitude, mais avec un guide. Dans ce cas, le prix est de 25 €/pers, à payer sur place.

Dîner pique-nique ou au restaurant non inclus.

Nuit : Cabine

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner

JOUR 3

STROMBOLI

Petit déjeuner à bord, puis matinée libre à Stromboli pour baignade et visite des petits villages de Scari, San Vincenzo et Ficogrande. Retour à bord pour déjeuner, puis navigation jusqu'à Strombolicchio et la Sciara del Fuoco. Observation de l'activité éruptive du volcan et des avalanches de matériaux pyroclastiques qui dévalent les pentes en s'entrechoquant dans un bruit d'enfer jusqu'à la mer en soulevant des gerbes d'écume à chaque impact. Retour au mouillage et préparation pour une nouvelle soirée d'observation de l'activité volcanique (dîner pique-nique), au choix:

Retour au belvédère situé à 400m d'altitude avec votre accompagnateur, OU

Si la montée au sommet est autorisée (actuellement interdite depuis juillet 2019), ascension optionnelle du sommet du Stromboli avec un guide local à la tombée de la nuit. Observation de l'activité éruptive depuis les crêtes d'où l'on domine l'éruption (le temps de permanence autorisé par la protection civile au-dessus de 800 mètres est à ce jour de 1h). Descente par une belle pente de cendre volcanique et retour au village.

Dîner pique-nique ou au restaurant non inclus.

Nuit : Cabine

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner

JOUR 4

STROMBOLI - PANAREA - LIPARI

Petit déjeuner à bord, puis départ pour l'île de Lipari. Arrêt en cours de navigation à Panarea pour visiter le petit village de San Pietro et le site archéologique de Capo Milazzese datant du XIV siècle av. J.-C. Balade à pied dans les petites ruelles de l'île jusqu'à Cala dei Zimmari. Baignade et retour à bord du bateau. Déjeuner à bord et continuation pour Lipari. Arrivée aux plages blanches de Canneto. Baignade dans les eaux turquoises et balade aux carrières de pierre-ponce et coulées d'obsidienne. Collecte d'échantillons de ponce et d'obsidienne avant de poursuivre jusqu'au port de Lipari, chef-lieu de l'archipel éolien. Dîner libre et soirée libre à Lipari.

Nuit : Cabine

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner

JOUR 5

LIPARI - VULCANO

Petit déjeuner à bord, puis matinée libre à Lipari pour visiter les musées volcanologiques et archéologiques, puis randonnée jusqu'à l'observatoire volcanologique de Punta della Crapazza à l'extrémité Sud de l'île. Déjeuner pique-nique durant la marche. Superbe panorama sur l'île de Vulcano et son cratère. Retour au bateau et navigation le long des côtes orientales de Lipari et de Vulcano. Arrivée au port de Vulcano en fin de journée. Dîner et nuit à bord du bateau.

Nuit : Cabine

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 6

VULCANO

Petit déjeuner à bord, puis départ à pied pour le cratère de la Fossa. Un géologue de l'association Â« Vulcano et Ambiente » rejoins le groupe pour cette ascension.

Ascension du cratère de la Fossa. Approche de la zone fumerollienne (dénivelé de 400 mètres). Nous conseillons un masque à gaz pour les personnes souffrant d'asthme ou de problèmes respiratoires. Découverte de la zone fumerollienne et des émanations de soufre. Du sommet, le panorama est splendide sur l'archipel éolien et, avec un peu de chance, sur l'Etna. Tour du cratère et retour au village de Vulcano.

Descente par une belle pente de cendre volcanique jusqu'à la Valle Roia. Traversée de l'isthme et ascension de Vulcanello, le dernier né des cratères de Vulcano. Du sommet, beau panorama sur village et le cône et le cratère de Vulcano. Retour au village de Vulcano Porto en fin de journée et baignade dans bains de boue sulfureuse. Dîner dans une pizzeria.

Nuit : Cabine

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 7

VULCANO

Ce matin, navigation autour de l'île de Vulcano, la plus méridionale de l'archipel des Iles Eoliennes. Arrivée à Gelso, belle plage de sable noir et temps à disposition pour une première baignade. Puis navigation le long de la côte ouest de l'île. Paysages marins grandioses de falaises abruptes plongeant dans le bleu profond de la mer tyrrhénienne. Arrêt à la grotte du cheval et baignade dans la piscine de Vénus. Ici l'île semble inhabitée, aucune trace visible d'habitation. Plus au nord, découverte de Baia di Ponente, belle rade formée par le petit isthme de terre reliant Vulcano à Vulcanello. Après avoir contourné ce petit volcan né en 123 après JC, arrivée à Vulcano Porto. Dîner sur Vulcano dans une bonne pizzeria et nuit à bord du bateau.

Nuit : Cabine

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 8

VULCANO - MILAZZO - CATANE - PARIS

Petit déjeuner à bord, puis hydroglisseur pour Vulcano. Selon l'horaire de départ transfert en minibus climatisé jusqu'à l'aéroport de Catane. Vol Catane - Paris.

Nuit : Non spécifié

Repas inclus : Petit déjeuner

Remarque : L'itinéraire est donné à titre indicatif et peut être modifié suivant les conditions météorologiques ou géopolitiques, l'activité volcanologique ou autres imprévus. L'accès aux volcans est quant à lui soumis aux autorisations des autorités locales. Aventure et Volcans, ses accompagnateurs et guides locaux sont les seuls décisionnaires pour modifier le programme et mettront toujours tout en œuvre pour apporter les meilleures solutions. Les surcoûts éventuels générés par ces imprévus ne sont pas pris en charge par Aventure et Volcans.

DATES ET PRIX

À partir de 1190 €

PRIX estimés pour 2022, non contractuels. Nous contacter pour un devis précis.

Départ des mois d'avril et d'octobre :

- sur la base de 2 voyageurs (voilier Panaria) : 4140 €/pers
- sur la base de 3 voyageurs (voilier Panaria) : 2940 €/pers
- sur la base de 4 voyageurs (voilier Panaria) : 2340 €/pers
- sur la base de 5 voyageurs (voilier Panaria) : 1940 €/pers
- sur la base de 6 voyageurs (voilier Panaria) : 1640 €/pers
- sur la base de 7 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1750 €/pers
- sur la base de 8 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1550 €/pers
- sur la base de 9 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1390 €/pers
- sur la base de 10 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1290 €/pers

Départ du mois de mai :

- sur la base de 2 voyageurs (voilier Panaria) : 4180 €/pers
- sur la base de 3 voyageurs (voilier Panaria) : 2980 €/pers
- sur la base de 4 voyageurs (voilier Panaria) : 2380 €/pers
- sur la base de 5 voyageurs (voilier Panaria) : 1990 €/pers
- sur la base de 6 voyageurs (voilier Panaria) : 1680 €/pers
- sur la base de 7 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1840 €/pers
- sur la base de 8 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1700 €/pers
- sur la base de 9 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1540 €/pers
- sur la base de 10 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1390 €/pers

Départ des mois de juin et septembre :

- sur la base de 2 voyageurs (voilier Panaria) : 4190 €/pers
- sur la base de 3 voyageurs (voilier Panaria) : 2990 €/pers
- sur la base de 4 voyageurs (voilier Panaria) : 2390 €/pers
- sur la base de 5 voyageurs (voilier Panaria) : 1990 €/pers
- sur la base de 6 voyageurs (voilier Panaria) : 1690 €/pers
- sur la base de 7 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1990 €/pers
- sur la base de 8 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1850 €/pers
- sur la base de 9 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1690 €/pers
- sur la base de 10 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1550 €/pers

Départ du mois de juillet :

- sur la base de 2 voyageurs (voilier Panaria) : 4920 €/pers
- sur la base de 3 voyageurs (voilier Panaria) : 3470 €/pers
- sur la base de 4 voyageurs (voilier Panaria) : 2770 €/pers
- sur la base de 5 voyageurs (voilier Panaria) : 2270 €/pers
- sur la base de 6 voyageurs (voilier Panaria) : 1920 €/pers
- sur la base de 7 voyageurs (voilier Sigismondo) : 2190 €/pers
- sur la base de 8 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1990 €/pers
- sur la base de 9 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1850 €/pers
- sur la base de 10 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1690 €/pers

Départ du mois d'août :

- sur la base de 2 voyageurs (voilier Panaria) : 4920 €/pers
- sur la base de 3 voyageurs (voilier Panaria) : 3470 €/pers
- sur la base de 4 voyageurs (voilier Panaria) : 2770 €/pers
- sur la base de 5 voyageurs (voilier Panaria) : 2270 €/pers
- sur la base de 6 voyageurs (voilier Panaria) : 1920 €/pers
- sur la base de 7 voyageurs (voilier Sigismondo) : 2450 €/pers
- sur la base de 8 voyageurs (voilier Sigismondo) : 2190 €/pers
- sur la base de 9 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1990 €/pers
- sur la base de 10 voyageurs (voilier Sigismondo) : 1890 €/pers

DETAIL DES PRIX

Le prix comprend	
L'ensemble des transferts prévus au programme en hydroglisseur ou minibus.	
7 nuits sur la goélette Panaria ou Sigismondo en cabine double, affrétée pour le groupe.	
L'équipage du bateau (Capitaine, marin et cuisinière sur le Sigismondo, Capitaine/cuisinier et marin sur le Panaria).	
Le gasoil, les taxes portuaires.	
Les repas inclus tels que détaillés dans le programme.	
Le cocktail de bienvenu le jour 1.	
L'encadrement par un accompagnateur français ou local francophone d'Aventure et Volcans.	
7 nuit(s) Cabine	
7 petit(s) déjeuner	
6 déjeuner(s)	
4 diner(s)	
Le prix ne comprend pas	
Les vols internationaux aller-retour au départ de Paris et les taxes aériennes (susceptibles d'être réajustées).	
Les repas non inclus dans le programme.	
Les boissons y compris l'eau minérale (eau du robinet non potable).	
Les taxes de séjour (compter environ 15 €/pers pour l'ensemble du séjour).	
Les pourboires aux équipes locales.	
Les visites facultatives et extras personnels.	
Options	
Assurance multirisques 3,9% du montant du voyage.	
Cabine individuelle ou triple, nous consulter.	
Ascension du sommet du Stromboli encadrée par un guide local : 30€, à payer sur place.	
Visite du musée de Lipari : 6€ (à régler sur place, gratuit pour les plus de 65 ans et moins de 18 ans).	
Accès aux bains de boue volcanique de Vulcano : 4€ (à régler sur place).	
Extension de séjour (4 itinéraires sont proposés dans notre carnet de voyage " Extensions de séjour en Sicile ").	
CALCULER VOTRE BUDGET	

Sicile

FORMALITÉS :

Présentation de votre passeport à votre arrivée. Carte d'identité acceptée pour les ressortissants de l'Union Européenne.

A noter si vous voyagez avec une personne mineure :

Les autorités françaises ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs à compter du 15 janvier 2017.

Cette disposition concerne tout mineur français ou étranger résidant en France, voyageant hors du territoire national, non accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.

Les mineurs quittant le territoire français devront présenter :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination).
- le formulaire d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.
- la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent ou représentant légal signataire.

PHARMACIE ET SANTE:

Nous disposons d'une pharmacie de base, mais nous vous recommandons d'apporter vos médicaments personnels, ainsi que vos protections solaires et anti-moustiques.

Nous vous conseillons de consulter votre médecin traitant avant votre voyage, et de vous assurer être à jour de vos vaccinations.

LANGUE PARLEE :

La langue officielle en Sicile est l'italien.

CLIMAT :

Température très agréable en mai, juin, septembre : sec et doux

Plus frais et pluie possible en avril et octobre.

Juillet et août : très sec et chaud (25 à 35°).

DECALAGE HORAIRE :

Aucun.

MONNAIE :

La monnaie en Italie est l'Euro.

ELECTRICITE :

Prises 220V identiques aux prises françaises.

DRONES :

Le transport de drones et leur usage restent autorisés jusqu'à nouvel ordre.

Cette situation est susceptible d'évoluer à tout moment. Il vous appartient de vérifier la pertinence de cette information avant votre départ.

SOUVENIRS :

Que rapporter de Sicile ?

- marionnettes en bois (pupi),
- céramiques,
- objets en fer forgé,
- dentelles.

BIBLIOGRAPHIE :

- Les nombreux livres de H. Tazieff et M. Krafft,
- Vocation volcanologue par Jacques-Marie Bardintzeff, Delachaux et Niestlé, Lausanne,
- Paris, 2000 (pour découvrir le métier de volcanologue),
- Les Volcans. Comment ça marche, par Jacques Kornprost.
- Les Volcans. Wakou - Ma p'tite encyclopédie nature - MILAN (littérature jeunesse)
- Les volcans, de 6 à 9 ans. Mes Grandes Découvertes, Gallimard Jeunesse (littérature jeunesse)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Retrouvez plus d'infos, et notamment vos formalités, dans notre rubrique consacrée à la destination [Sicile](#).

ASSURANCE :

Vous devez obligatoirement être munis d'une assurance assistance et rapatriement. Si vous êtes déjà couvert par une telle assurance, veuillez nous faire parvenir une attestation sur laquelle doit figurer le numéro de contrat ainsi que le numéro de téléphone (en cas d'accident).

Nous vous recommandons par ailleurs de veiller à être assurés pour les imprévus : annulation de voyage, interruption de séjour, frais de recherche, bagages...

Nous vous proposons en partenariat avec ASSURTRAVEL une assurance [multirisques](#) dont le détail des garanties sont disponibles [en cliquant ici](#) ou sur simple demande.

GROUPE :

De 2 à 10 participants. Croisière privative.

ENCADREMENT :

Accompagnateur local francophone ou français. Guide local pour accéder au sommet du Stromboli.

HÉBERGEMENT :

Cabines doubles à bord du Panaria ou du Sigismondo. Plus de détails dans les informations complémentaires ci-dessous.

Aventure et Volcans se réserve le droit de changer de bateau pour une embarcation de confort équivalent en cas d'avarie ou de problème de disponibilité.

NOURRITURE :

La majorité des repas sont pris à bord du bateau et préparés par notre cuisiner :

Déjeuners froids de type grosse salade éolienne.

Dîner chaud. Dans certains cas (Stromboli – Salina), le cuisinier prépare des repas pique-niques à emmener pendant les randonnées.

Un dîner au restaurant.

TRANSPORT :

Transport terrestre : Minibus privé au groupe.

Navigation : toutes les traversées au programme se font à bord du bateau.

Vols internationaux : Alitalia, Air France, Transavia, Easyjet, Luftansa, XL Airways, Vueling.

Les horaires aller et retour des vols internationaux inclus dans nos prestations peuvent le plus souvent vous être communiqués dès votre inscription. Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés par la compagnie à tout moment et ne sont donc pas contractuels. Aventure et Volcans ne peut être tenu pour responsable de ces modifications, notamment lorsqu'elles occasionnent la perte de billets de pré ou post-acheminements réservés par vos soins. Nous vous conseillons à cet égard d'opter pour des billets échangeables et remboursables et, si vous faites le choix contraire, de bien vous assurer au préalable que votre voyage a bien dors et déjà réuni le nombre minimum de participants pour être garanti.

BAGAGES :

1 bagage de 20kg par personne autorisé pour le voyage en avion + 1 bagage à main de 5 kg ou 50cm x 35cm x 20cm.

ATTENTION : Bâtons télescopiques, couteau, briquet, dentifrice, gel et liquide à mettre dans vos bagages en soute.

PORTAGE :

Pas de portage, hormis un petit sac à dos avec vos affaires personnelles pour la journée (K-way, boisson, appareil photo et pique-nique).

EQUIPEMENTS :



Notre partenaire pour vos équipements, les magasins [au Vieux Campeur](#), la référence pour tous vos voyages trekking sur les volcans actifs.

Quelques conseils au sujet de l'[équipement](#)

Bagages :

- Un sac de voyage en toile (pas de valise)
- Un petit sac à dos pour les balades (35 litres environ)

Tête :

- Un bonnet
- Chapeau ou casquette
- Lunettes de soleil

Buste :

- Une veste imperméable type gore-tex
- Une polaire chaude ou un pull de randonnée
- Un ou deux tee-shirt respirant à manches longues (idéalement blancs si vous allez dans un pays chaud)
- Tee-shirts ou chemises

Jambes

- Un pantalon confortable pour randonner (éviter les jeans)
- Un pantalon de rechange
- Un ou deux shorts

Pieds

- Une bonne paire de chaussures de randonnée à tige montante.
- Une paire de guêtres ou stop tout (facultatif mais pratique pour éviter que la cendre volcanique ne pénètre dans les chaussures)
- Plusieurs paire de chaussettes de randonnée
- Une paire de tennis ou chaussures en toile

Divers :

- Une lampe frontale ou de poche, plus une autre lampe de secours, avec piles alcalines et ampoules de rechange pour les randonnées nocturnes. Il est indispensable d'avoir 2 lampes de bonne qualité.
 - Bâtons de marche télescopiques (facultatifs)
 - Une gourde
 - Couteau de poche
 - Barres énergétiques pour les ascensions (facultatifs)
 - Un réveil ou téléphone portable
 - Une paire de gants
- Toilette et pharmacie :**
- Un maillot de bain et une petite serviette
 - Crème solaire
 - Protection anti-moustique

- Trousse de toilette
- Pharmacie personnelle

PHOTO :

Pour les prises de vue photo et vidéo d'éruptions :

Un appareil photo numérique de préférence sinon appareils photos argentiques prévoir :

- 1 téléobjectif et 1 grand angle
- 1 trépied pour prise de vues nocturnes (indispensable)
- 1 prise électrique internationale
- Possibilité de recharger les accumulateurs durant le voyage

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE PANARIA

- Type : "goélette"
- Date de construction : 1928, révision en 1985
- Longueur : 24,60 mètres
- Largeur coque : 5,40 mètres
- Tirant d'eau : 2,50 mètres
- Jauge : 70,00 tonneaux
- Matériel : Bois
- Mats : 2 mats
- Cabines passagers: 3 avec air climatisé autonome et chauffage
- Propulsion : 1x 220 hp
- Moteur : Fiat 821
- Générateur électrique : 8kW
- Vitesse de croisière : 10 noeuds
- Vitesse maximale : 12 noeuds
- GPS
- V.H.F. Furuno - CD et stéréo
- 1 tender
- Annexe 4m 50 25cv honda
- 3 spacieuses cabines doubles
- 2 cabinets de toilette avec douche
- 1 grand salon-cuisine, 1 grand pont avec solarium

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE SIGISMONDO

- **Date de construction:** 1901
- **Révision:** 2000/2001
- **Pavillon:** Italien
- **Longueur:** 31,10 m
- **Largeur maximum:** 6,25 m
- **Propulsion:** 1 x 350 hp
- **Moteur :** VM diesel
- **Générateur électrique:** 220V/380V
- **Vitesse de croisière :** 10 noeuds
- **Vitesse maximum:** 12 noeuds
- Pilote automatique Nec
- Radar Furuno
- Navigation par satellite GPS

- V.H.F. Furuno
- TV et VCR/DVD - CD et stéréo
- 1 canot de sauvetage
- 1 zodiac 4m 50 25cv honda
- Dessalinisateur d'eau
- 6 cabines confortables: avec grand lit et possibilité d'un lit supplémentaire.
- Toutes les cabines disposent d'un cabinet de toilette avec lavabo, douche et wc et de l'air conditionné
- Grand salon dans le carré - cuisine - bar - grand pont supérieur

Ce voyage vous permettra de passer huit jours à bord d'un caïque. Pour certains d'entre vous ce séjour sera le premier effectué sur un bateau. Pour cela, il est impératif de se souvenir des indications suivantes : la goélette offre un certain confort mais vous devrez tenir compte qu'il **ne s'agit ni d'un paquebot de croisière ni d'un hôtel**. Un dessalinisateur d'eau de mer permet d'avoir une quantité suffisante d'eau douce à bord mais il est important de ne pas la gaspiller. L'air climatisé, disponible dans le salon et dans le couloir, fonctionne lorsque le générateur électrique est en marche. Grâce à sa taille, le caïque peut accéder aux petites criques désertes, longer les magnifiques côtes des Iles et s'ancrer près du rivage.

Les informations ci-dessous vous seront utiles pour que votre séjour à bord se passe bien.

1. A bord du caïque, il est nécessaire de marcher pieds nus ou avec des chaussures avec des semelles en caoutchouc (style bateau). Un emplacement sera à votre disposition pour laisser les chaussures de trekking après chaque excursion pour éviter de transporter du sable ou cendres volcaniques à bord.
1. Bien que vous ayez toujours à disposition une grande réserve d'eau, nous vous prions de ne pas en abuser.
1. Ne jetez jamais le papier toilette ou autre dans la cuvette du WC. Une poubelle est mise à votre disposition.
1. Le Pallas est un bateau très stable au port comme en navigation mais si vous pensez souffrir du mal de mer munissez-vous de traitements comme « Coculine » ou « Mercalme ». Pensez à manger quelques biscuits avant les navigations.
1. Bien que ce séjour ne soit pas seulement indiqué aux personnes très sportives, nous vous invitons à considérer que parfois nous sommes obligés d'utiliser le zodiac pour descendre à terre et pour remonter à bord du bateau.
1. Serviettes de toilettes et draps sont à disposition sur le bateau. Nous vous invitons à prévoir une serviette de plage.
1. Les cabines du Pallas sont climatisées. La climatisation est conditionnée par le fonctionnement du générateur électrique. Le générateur est toujours éteint la nuit. Si vous avez chaud nous vous conseillons de laisser la porte et les hublots de la cabine ouverts.
1. L'été, durant les nuits les plus chaudes, il est très agréable de dormir à la belle étoile sur le pont. Si vous pensez le faire au moins une fois pendant votre séjour, nous vous conseillons de prévoir un sac de couchage (non disponible sur place) pour vous protéger de l'humidité.
1. Parfois certaines excursions dans le programme peuvent être considérées plus difficiles pour des personnes moins sportives. Si une partie du groupe ne souhaite pas participer à l'excursion avec l'accompagnateur, nous vous remercions de bien comprendre la nécessité de descendre du bateau pour visiter l'île pour permettre à l'équipage de nettoyer le bateau et aussi de se reposer.

Merci de comprendre la nécessité de respecter ces règles collectives pour le bien être du groupe et

de l'équipage.

FAQ SUR LES CROISIÈRES DANS LES ÎLES ÉOLIENNES

Qu'est ce qu'une goélette et un caïque ?

Une goélette ou un caïque sont des bateaux en bois vernis ou peint, construits selon la tradition des pêcheurs d'éponge et adaptés à la navigation en mer. Ces bateaux de 18 à 30 mètres comportent 5 à 8 cabines, un pont avant pour le farniente, un pont arrière pour les repas, un salon intérieur, un bar et une cuisine

Quel est le niveau de confort ?

Si l'on compare ces bateaux aux voiliers de loisirs courants de 15 à 20 mètres, ils sont très confortables, mais par contre, ils sont très simples par rapport à des yachts de luxe. Nous dirons que le confort est convivial avec tout le nécessaire. D'autre part, les caïques n'ont rien à voir avec les paquebots de croisière. Les cabines sont petites et les vibrations du moteur et des générateurs peuvent parfois être dérangeantes pendant la navigation

Comment fonctionnent les sanitaires ?

Chaque cabine possède un cabinet de toilettes avec lavabo, douche et wc. Il faut bien faire attention à ne pas jeter le papier toilette dans les WC. Un sac poubelle est toujours disponible dans la salle de bain.

Quelles sont les tâches ménagères ?

Les passagers ne participent à aucune tâche ménagère

Peut-on piloter le bateau ?

Pour des raisons de sécurité et de législation, il n'est pas autorisé aux participants de piloter le bateau ou de participer aux manœuvres

Peut-on utiliser l'annexe ?

L'annexe est réservée à l'équipage pour les tâches pratiques. Elle peut être utilisée par les participants lorsqu'elle est disponible, sous la conduite d'un membre d'équipage.

Les voiles sont-elles utilisées ?

Les caïques ne sont pas des voiliers et fonctionnent au moteur. Les voiles ne peuvent être utilisées que dans des conditions très favorables, ou en secours en cas de panne de moteur. Si le vent le permet, les voiles sont utilisées pour stabiliser le bateau, mais le moteur reste de toute façon indispensable pour la navigation.

Peut-on amener des boissons et de la nourriture à bord ?

Il n'est pas autorisé d'apporter des boissons ou de la nourriture à bord. Toutes les boissons devront être commandées au bar du bateau.

Peut-on fumer à bord ?

Oui, à l'extérieur sur les ponts, mais il est interdit de fumer dans les cabines

Quelle sécurité à bord ?

Le bateau est équipé d'un canot de sauvetage homologué automatiquement gonflable, d'une barque annexe, et de gilets de sauvetage disponibles dans chaque cabine

Le pourboire est-il obligatoire ?

Non, mais en Italie c'est une coutume de laisser un pourboire à l'équipage – compter 4 à 5 € par jour et par participant – ne pas en laisser est incorrect

Est ce que l'équipage parle le français ?

La connaissance du français par les équipages est rare, l'anglais également bien que plus courant, l'accompagnateur parle français.

Quel est le rôle de l'accompagnateur ?

L'accompagnateur est l'intermédiaire entre les participants et l'équipage. Aux escales il vous aide à organiser vos visites si elles sont libres et il vous accompagne lors des excursions prévues dans le programme. Son pourboire, également facultatif, est à séparer du pourboire de l'équipage.

Peut-on se baigner tous les jours ?

La baignade à partir du bateau n'est pas toujours possible car elle ne peut se faire que lorsque le bateau est au mouillage. Par contre, lors des escales, les plages sont à une courte distance des ports et

facilement accessibles à pied. Les personnes qui ne veulent pas participer aux visites et excursions peuvent donc aller se baigner.

La croisière est-elle adaptée aux enfants ?

Les croisières ne sont pas adaptées aux enfants en bas âge ou aux personnes à mobilité réduite. A bord, l'équipage ne peut prendre en charge des personnes ou des enfants qui nécessitent une surveillance ou une assistance spécifique. Il n'y a aucun problème pour les enfants à partir de 4 ou 5 ans, mais il est vivement conseillé aux parents de les suivre et de les assister avec une attention particulière.

Quelle nourriture est servie à bord ?

Il s'agit d'une cuisine italienne : les petits déjeuners comprennent du pain, du beurre, du lait, des céréales, du jus de fruits, du miel, de la confiture, du thé et du café. Le petit déjeuner en Italie est assez léger. Le déjeuner prévoit généralement des légumes ou des salades et des pâtes. La viande ou le poisson sont servis généralement au dîner. Les pâtes sont prévues au moins une fois par jour, soit au déjeuner soit au dîner.

Quels sont les horaires des repas et des navigations ?

En général, le petit déjeuner est à partir de 08h00 ou 08:30, le déjeuner à 13:00 et le dîner à 20:30, mais ces horaires s'adaptent au programme et aux conditions de navigation. Les durées de navigations varient en fonction des traversées et de la météo. Il se peut qu'une traversée prévue l'après midi soit, en raison d'une mer trop forte, reportée au lever du jour ou à la nuit, après que le vent soit tombé. Plusieurs traversées peuvent avoir lieu très tôt le matin et le petit déjeuner peut alors être servi tardivement à l'arrivée dans un port ou une crique.

Les draps et les serviettes de toilette sont-elles fournies ?

Les draps sont fournis pour la semaine, des petites serviettes de toilette fournies pour la semaine

Vous devez apporter vos serviettes de bain

Y a-t-il du matériel de loisirs à bord, masques, tuba, palmes, cannes à pêche, planche à voile etc... ?

Aucun matériel de loisir n'est disponible à bord, mais chacun peut apporter le sien, ou en acheter à l'arrivée à la ville de l'aéroport ou en cours de trajet.

Quel est le voltage à bord ?

Au mouillage, 12 volts et 220 volts pendant la navigation ou dans les ports

Peut-on recharger les batteries des téléphones et caméras ?

Vous confierez vos appareils à l'accompagnateur qui les branchera pendant les périodes où le bateau est alimenté en 220 v.

Y a-t-il de l'ombre à l'extérieur ?

Il y a un pont à l'avant équipé avec des matelas pour le farniente et une toile de bâche qui protège du soleil. Le pont arrière où se trouvent, une banquette avec des coussins, une table et des chaises pour les repas, est aussi abrité sous une toile de bâche

Quelle est la puissance des moteurs ?

Les moteurs sont en général de 150 à 200 CV diesel

Avec quels bagages faut-il venir ?

Il est préférable d'amener le moins possible de bagages, puisqu'à bord, en été, le maillot de bain et le short sont les principaux accessoires ! Un pull peut parfois être le bienvenu certaines soirées. En moyenne saison, prévoir un k-way ou anorak. Les cabines étant petites, les sacs de voyages souples sont préférables aux valises trop encombrantes.

L'eau est-elle limitée à bord ?

L'eau n'est pas limitée, à condition de ne pas la gaspiller. La réserve est calculée sur la base moyenne de deux douches par jour et par personne. Il est demandé aux passagers d'être attentifs à leur consommation et d'éviter l'utilisation de l'eau pour faire leur lessive à bord.

Les boissons à bord ?

Le bar dispose de boissons locales : vin, bière, jus de fruits et sodas et en apéritif le Malvasia (vin typique). Le règlement des consommations de chaque participant se fait en général à la fin de la croisière en euro.

NIVEAUX DE DIFFICULTE

Difficulté globale du voyage : Facile

Randonnée au belvédère de Stromboli : Facile

Altitude max de la rando : 290m Temps de marche aller-retour : 3h Dénivelé : + 290m, - 290m

Ascension OPTIONNELLE du volcan Stromboli : Modéré

Durée de l'ascension du Stromboli : Altitude max de la rando : 900m Temps de marche aller-retour : 5h (3h d'ascension, 1h d'observation, 2h de descente) Dénivelé : + 900m, - 900m

Ascension du volcan Vulcano : Facile

Altitude max de la rando : 386m Temps de marche aller-retour : 3h Dénivelé : + 300m, - 300m

PROLONGER VOTRE SÉJOUR



SICILE

EXTENSION DE SEJOUR EN SICILE

Durée : 8 jour(s)

Au-delà de ses volcans actifs, la Sicile possède de nombreux arguments justifiant de prolonger son séjour par une semaine en famille et en liberté. Un patrimoine hors du commun, des villes baroques (Palerme, Syracuse, Taormine...) aux temples d'Agrigente, un arrière-pays authentique et rural, de grandes plages de sable fin et une cuisine au fort parfum méditerranéen, sont les ingrédients de ces vacances inoubliables...

Au-delà de ses volcans actifs, la Sicile possède de nombreux arguments justifiant de prolonger son séjour par une semaine en famille et en liberté. Un patrimoine hors du commun, des villes baroques (Palerme, Syracuse, Taormine...) aux temples d'Agrigente, un arrière-pays authentique et rural, de grandes plages de sable fin et une cuisine au fort parfum méditerranéen, sont les ingrédients de ces vacances inoubliables...

Difficulté :

A partir de 790 €

Conditions Generales de ventes

Le Carnet de Voyage d'Aventure et Volcans constitue l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant sur votre contrat de vente, les caractéristiques, conditions de vente et les prix du voyage tels qu'indiqués dans le Carnet de Voyage de Aventure et Volcans, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

Le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 48 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Article R.211-3 :

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 :

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 :

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 :

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 :

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les

informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 :

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 :

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 :

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 :

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Champ d'application :

Les présentes conditions de vente s'appliquent aux relations d'Aventure & Volcans avec l'ensemble des acheteurs. Il est précisé que les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Tourisme ci-dessus reproduits ne concernent pas les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. En conséquence, les dispositions des conditions de vente qui visent ces articles ne s'appliquent pas à ces mêmes opérations.

Des voyages forfaits :

Les voyages que nous vous proposons sont des voyages forfaits. Ils sont assimilés à des produits finis. Il convient donc de les acheter comme tel en jugeant si les prix sont conformes à vos attentes. Aucune contestation en matière de prix ne sera admise au retour.

Caractéristiques des voyages forfaits et durée du voyage :

Dans la mesure le forfait comprend au minimum un hébergement et un transport, les prix sont calculés en fonction du nombre de nuitées, et non du nombre de journées entières. La durée totale du voyage s'entend :

- Du jour du départ à partir de l'heure de convocation à l'aéroport de départ,
- Au jour du voyage retour jusqu'à l'heure d'arrivée à l'aéroport de retour.

Aussi, nous vous demandons de considérer que le premier jour et le dernier jour sont des jours consacrés au transport et non des jours de séjour, même si votre rendez-vous est très tôt le matin ou très tard le soir.

Formation du contrat :

Le « Carnet de voyage » concernant la destination choisie par les acheteurs constitue l'information préalable visée par l'article R.211-4 du Code du Tourisme susvisé. Elle est obligatoirement remise à ces derniers, préalablement à la conclusion du contrat de vente.

Préalablement à la conclusion du contrat de vente l'acheteur doit attirer l'attention du vendeur sur tout élément déterminant son choix, sur toute particularité susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour de son choix.

Les autres documents publicitaires d'Aventure & Volcans ne sont pas susceptibles d'engager Aventure & Volcans. Toutefois, ils constituent autant de sources d'information pour la bonne réussite des voyages que nous proposons.

La rédaction par Aventure & Volcans du contrat de Vente et son acceptation par l'acheteur sont obligatoires selon les termes de l'article R.211-6 du Code du Tourisme.

Les cocontractants :

Aventure et Volcans

73, cours de la Liberté

B.P. 3154

69406 Lyon

(Métro Guillotière.)

Téléphone : 04 78 60 51 11

Télécopie : 04 78 60 63 22

Courrier électronique : lyon@aventurevolcans.com

Notre site web : www.aventurevolcans.com

et l'Acheteur :

Toute personne majeure qui passe commande ou achète un forfait touristique présenté dans le « carnet de voyage ».

Acheter un voyage :

L'Acheteur peut passer commande en se rendant à l'agence Aventure et Volcans à l'adresse précisée ci-dessus.

Acheter à distance :

Se renseigner sur la disponibilité par téléphone ou par email (lyon@aventurevolcans.com).

Compléter soigneusement le bulletin de préinscription figurant en fin de la brochure Aventure & Volcans. Envoyer ce document complété par courrier à l'adresse ci-dessus.

Ventes numérique :

Compléter le formulaire d'inscription en ligne sur notre site www.aventurevolcans.com.

Les prix :

Tous nos prix sont indiqués en euros (€.) La TVA est comprise.

Prix du transport aérien :

Nos prix sont calculés sur la base d'un prix de référence du transport aérien négocié avec les compagnie sous réserve de disponibilité des vols dans une classe de réservation spécifique. Il est possible qu'au moment de votre réservation, et notamment en cas d'inscription tardive, la classe de référence ne soit plus disponible. Nous vous soumettrons dans ce cas une offre tarifaire incluant un supplément aérien plus ou moins important en fonction des tarifs disponibles à la réservation.

Modalité de paiement :

Les factures sont payables comptant au point de vente d'Aventure & Volcans. Les paiements effectués par d'autres moyens que des espèces sont acceptés sous réserve d'encaissement.

Par carte bancaire :

Carte bleue nationale - Carte Visa - Carte Visa Premier - Visa Platinum - Visa Infinite, et Visa Electron. Seules les cartes émises par des banques établies en France sont acceptées.

Par chèque :

A l'ordre d'Aventure & Volcans. Nous acceptons le règlement par chèques sous réserve d'encaissement.

En espèces :

Nous acceptons un règlement en espèces dans notre agence, dans la limite de 1.000 € maximum par commande.

Absence d'un droit de rétractation :

Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le Code de la consommation prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques (article L.121-21-8 § 12 du code de la consommation).

Pré-inscription :

Votre inscription sera considérée comme étant définitive à compter de la réception par Aventure & Volcans du contrat de vente daté et signé, dont le retour ainsi que le versement de l'acompte par l'acheteur sont obligatoires.

Au moment de votre inscription définitive, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre une copie du document d'identité que vous utiliserez au moment du voyage organisé par nos soins. En fonction des informations que nous vous confirmeront, Il vous incombera de vérifier sa validité et de le modifier le cas échéant. Nous ne saurions être tenus pour responsable de toute carence de votre part à ce sujet.

Acompte :

Sauf disposition contraire précisée par écrit, Aventure et Volcans reçoit de l'acheteur un acompte égal ou supérieur à 35% du prix total du voyage.

Inscription à moins de 30 jours du départ :

En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, le paiement de la totalité du prix est immédiatement exigible lors de la signature du contrat de vente. Les documents de voyage peuvent alors être remis à l'acheteur à l'aéroport le jour du départ.

Règlement du solde du voyage :

Il sera effectué, sans relance de notre part, au plus tard 30 jours avant le départ. Les documents de voyages pourront être remis à l'aéroport le jour du départ. A défaut du paiement complet du prix du voyage à la date convenue, Aventure & Volcans se réserve la possibilité d'annuler le voyage réservé, sans que l'acheteur puisse se prévaloir de cette annulation. Le voyage serait considéré comme annulé du fait de l'acheteur qui serait alors redevable des frais d'annulation applicables.

Remises :

Les réductions ci-dessous précisées ne s'appliquent que pour les achats réalisés directement auprès d'Aventure et Volcans, et qu'aux voyages figurant à notre catalogue. Les voyages "spéciaux", ou les voyages en groupe privatif ne sont pas éligibles.

Une remise de fidélité d'un montant variable, sera définie avant la conclusion du contrat. Elle sera accordée à tout acheteur voyageant avec Aventure et Volcans au minimum trois fois au cours des cinq dernières années.

Une remise de 100€ par personne est accordée à tout voyageur s'inscrivant plus de quatre mois avant le départ (hors Europe et Tour du Monde).

Les remises précisées ci-dessus sont cumulables.

Modification de l'offre préalable du fait du vendeur - avant la conclusion du contrat de vente :

Avant la conclusion de la vente, conformément à l'article R. 211-5 du Code du Tourisme, le vendeur se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations figurant sur son offre préalable, notamment au prix des voyages forfaitaires proposés, de leur contenu ainsi que les prestations de transport, de séjour et d'accompagnement, de l'identité du transporteur aérien, ainsi qu'aux dates d'ouverture et de fermeture des établissements hôteliers proposés.

Ces modifications ne seront pas applicables aux ventes déjà validées. Exception faite des révisions tarifaires résultant de l'application des articles L. 211-12 et R. 211-8 du code du tourisme précisées ci-après.

Modification de l'offre préalable du fait du vendeur - après le départ :

Après le départ, en fonction de certains impératifs locaux, le déroulement de nos programmes est susceptible d'être modifié. Les étapes ou activités inversées ou décalées sans préavis. Aventure & Volcans s'efforcera à fournir l'intégralité des prestations convenues. L'acheteur ne pourra prétendre à aucune indemnité si la modification est imposée par un cas de force majeure ou pour des raisons tenant leur sécurité. Dans cette hypothèse, Aventure & Volcans se réserve le droit de substituer un moyen de transport, un hébergement, un itinéraire à un autre. Les dates ou les horaires convenus pourraient également être modifiés en conséquence.

Modification du fait de l'acheteur après le départ :

L'acheteur ne peut en aucun cas, sauf accord écrit préalable de l'organisateur, modifier le déroulement du voyage contracté. Les frais de modification non autorisés resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié du fait des modifications prise à son entière initiative. Une interruption du voyage et / ou une renonciation à certains services compris dans le forfait ne pourront donner lieu à une demande de remboursement d'aucune sorte.

Révision de prix :

Les prix prévus au contrat peuvent être révisés, après la conclusion du contrat, dans les limites légales des articles L. 211-12 et R.211.8 du Code du Tourisme. En fonction des données économiques suivantes :

- Coût des transports, lié notamment au coût du carburant.
- Redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que taxes d'atterrissage, d'embarquement ou de débarquement dans les ports et les aéroports. En cas de modification de l'une et/ou l'autre de ces données, la variation sera intégralement répercutée.
- Taux de change appliqués au voyage ou au séjour : lorsqu'une partie des prestations est facturée en monnaie étrangère à Aventure et Volcans, le taux de référence des devises et la part des devises dans le montant du voyage peuvent avoir une incidence sur le prix des voyages.

Tout refus de la part du ou des voyageurs restant inscrits de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation de leur fait. Les frais d'annulations convenus seront perçus en conséquence.

Les données économiques sont celles indiquées dans le contrat de vente.

Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix du voyage fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une quelconque majoration.

Annulation du fait du vendeur - Après la conclusion du contrat, avant le départ du voyage

Si nous étions contraints d'annuler votre voyage, vous seriez immédiatement informé. Conformément aux dispositions légales en vigueur.

Annulation pour nombre insuffisant de participants :

Nous pouvons être amené à annuler un départ si le nombre de participants inscrits est inférieur au minimum requis et précisé dans notre carnet de voyages. Cette décision vous sera communiquée par écrit au plus tard 21 jours avant la date de départ prévue.

Aventure et Volcans vous remboursera les sommes que vous auriez versées sans autres indemnités. Des solutions alternatives vous seront proposées.

Nombre maximum de participants :

Le nombre maximum de participants est précisé dans nos offres de voyages. Il est en général fixé à 12 personnes. Toutefois, le nombre maximum peut être dépassé dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit souhaite voyager avec une autre ou plusieurs autres personnes voyageant avec lui. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions du voyage seront strictement identiques de ce fait.

Cession :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit rigoureusement les mêmes conditions pour effectuer le voyage, tant que le Contrat n'a produit aucun effet.

Il doit informer le vendeur par courrier recommandé avec avis de réception. Au plus tard sept jours avant le départ pour les circuits et quinze jours pour une croisière.

Il doit indiquer l'état civil (Nom/Prénom-âge ainsi que les coordonnées complètes du ou des cessionnaires et de justifier que ceux-ci remplissent exactement les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage

Frais de cession :

La cession d'un contrat de voyage entraîne des frais supplémentaires variables. Ils seront dus « in solidum » par le cédant et/ou le cessionnaire dès lors que les titres de transport sont émis et que la cession implique une réémission.

Modification du fait de l'acheteur :

Toute modification entre l'inscription à l'un de nos voyages et son départ implique la perception par Aventure et Volcans de frais de dossier d'un montant de 80€.

Annulation du fait de l'acheteur :

Toute demande d'annulation émanant du client devra être envoyée par courrier recommandé avec avis de

réception adressé à : Aventure et Volcans – 73, cours de la Liberté – B.P 3154 69406 Lyon cedex 03 (France.)

La date de réception de la demande d'annulation sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La prime d'assurance, les frais de dossier et les frais de billetterie ne sont pas remboursables.

Annulation du voyage forfaitaire après émission de titres de transport non remboursable :

Afin de pouvoir vous proposer des voyages forfaitaires au meilleur prix possible, nous sommes amenés à acheter en votre faveur, des titres de transport qui, le plus souvent, ne sont ni modifiables, ni remboursables.

Ces billets d'avion seront émis dès la signature du contrat de vente de voyage forfaitaire par les parties. Au plus tard trente jours avant la date de départ.

De ce fait, en cas d'annulation du fait de l'acheteur, le montant total des titres de transport émis seront intégralement dus par l'acheteur et facturées en conséquence.

Annulation des prestations terrestres et autres services :

L'exigence de nos fournisseurs ainsi que les délais de règlement qui nous sont imposés par ceux-ci nous imposent la perception de frais d'annulation d'autant plus importants que la date de départ est proche.

En cas d'annulation du fait de l'acheteur, le remboursement des sommes versées interviendra sous déduction des montants précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date convenue du voyage.

Les assurances souscrites ainsi que les frais consulaires ne sont jamais remboursables.

Barème des frais d'annulation applicables par personne :

- Annulation 60 jours avant le départ ou plus : 200€ au titre des frais d'annulation.
- Annulation de 59 jours à 31 jours avant le départ : 35% du montant des prestations en fonction du cas.
- Annulation de 30 jours à 22 jours avant le départ : 50% du montant des prestations en fonction du cas.
- Annulation de 21 jours à 15 jours avant le départ : 75% du montant des prestations en fonction du cas.
- Annulation de 14 jours à 8 jours avant le départ : 90% du montant des prestations en fonction du cas.
- Annulation moins de 8 jours avant le départ : 100% du montant des prestations en fonction du cas.

Annulation du voyage forfaitaire dans le cas où les titres de transport sont remboursables :

Si les billets d'avion n'étaient pas émis au moment de l'annulation du fait de l'acheteur, ou si les titres de transport s'avèrent remboursables, les frais ci-dessus seraient intégralement perçus selon le barème ci-dessus (application du barème au montant TTC du voyage).

Remboursement des taxes d'aéroport :

En cas d'annulation d'un titre de transport du fait de l'acheteur. Lorsque le billet n'est plus valide, les taxes aéroportuaires sont remboursables dès lors que le billet d'avion réservé a été émis par le vendeur.

Il appartient à l'acheteur d'en faire expressément la demande auprès du vendeur. Dans ce cas, des frais de dossier d'un montant de 20% du prix de taxes d'aéroport seront prélevés par le vendeur. »

Non présentation à l'aéroport le jour du départ :

Si l'acheteur ne se présente pas au départ, à l'enregistrement ou à la première prestation aux heures et aux lieux mentionnés dans ses documents de voyage ou si le client se trouve dans l'impossibilité de participer au voyage (défaut de présentation des documents nécessaires convenus, tels que passeport, visa, certificat de vaccination, ou autres causes...) le voyage ne sera en aucun cas remboursé, à quelque titre que ce soit.

Aventure & Volcans ne pourrait être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement de l'acheteur au lieu de départ du voyage aérien à forfait occasionné par un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre non organisé par Aventure & Volcans. Même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

Frais de dossier concernant l'annulation :

Une somme de 100€ sera facturée en sus à l'acheteur au titre des frais de gestion du dossier d'annulation.

Formalités : administratives et sanitaires :

Elles vous seront communiquées par le vendeur, préalablement à la conclusion de la vente. Elles concernent les nationaux français ou les ressortissants d'un autre état membre de l'Union européenne ou d'un état parti à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les formalités administratives et sanitaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. En conséquence et surtout juste avant de départ, Aventure & Volcans vous demande de le site Internet www.diplomatie.fr rubrique « Conseils aux voyageurs », ou de vous renseigner par téléphone au 01 43 17 86 86 (Cellule de veille du Ministère français des affaires étrangères.)

Nous vous conseillons de consulter régulièrement vos courriers électroniques ou votre téléphone portable afin d'être averti dans le cas de modification ou d'annulation de votre vol. Veuillez signaler tout changement d'adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone.

L'acheteur doit impérativement communiquer au moment de la réservation le nom d'état civil tel qu'il figure sur les documents d'identité qui seront utilisés durant le voyage. Le livret de famille ne constitue jamais une pièce d'identité.

Il est également impératif de nous communiquer les âges et particularités des enfants mineurs accompagnés par leurs parents (Nom - Prénom - Age - Situation familiale) pour que nous puissions vous informer en conséquence des formalités.)

Risques sanitaires :

Nous vous invitons à consulter régulièrement les informations diffusées par les autorités compétentes sur les risques sanitaires et les préconisations en ce domaine. Notamment le site <http://www.marsafrance.com>

Consultez votre médecin traitant ou un service de maladie tropicale. Certaines précautions sanitaires, variables selon les pays visités, sont vivement conseillées, mais non obligatoires. Il convient de se renseigner en conséquence auprès de son médecin traitant. Aventure & Volcans ne saurait être tenu pour responsable des problèmes de santé éventuels, en cours et après le terme du voyage.

Transport aérien :

Nous vous conseillons vivement de ne pas prévoir d'engagements importants, d'obligations professionnelles, (le jour du retour ou le lendemain.) Ou des temps de transit ou de correspondance trop courts, notamment en cas d'utilisation de vols charters, qui peuvent être plus facilement sujets modifications d'horaires.

Horaires :

Les horaires de vols ainsi que les types d'appareils sont communiqués à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Le contrat de transport qui lie les transporteurs aériens avec leurs passagers est régi selon les cas soit par la Convention de Varsovie du 12 Octobre 1929 ou de Montréal du 28 juin 2004 ainsi que par les conditions de ventes IATA.

Perte ou vol de billets d'avion :

En cas de perte de votre billet électronique, l'acheteur doit formuler une demande auprès d'Aventure et Volcans par téléphone ou par courrier électronique afin qu'un nouveau titre de transport puisse lui être envoyé.

Pré et post acheminements :

Les transports d'acheminement avant et après les transports internationaux ne sont pas vendus par Aventure & Volcans. Nous conseillons aux acheteurs de réserver des titres de transport modifiables et remboursables pour parer à toute perte financière consécutive à une modification, une annulation ou un retard des vols internationaux.

Convocation aéroport:

Sauf mention contraire écrite, les passagers sont convoqués pour des raisons liées à la sécurité du transport aérien 3 (trois) heures avant l'heure de décollage de l'avion figurant sur leur titre de transport. L'Heure Limite d'Enregistrement est l'heure limite après laquelle les passagers ne pourront plus être embarqués. Elle est variable selon les transporteurs aériens. En cas de non respect de l'heure limite, les places réservées pourraient être attribuées à d'autres voyageurs, aucun remboursement ne pourrait être effectué.

Bagages enregistrés :

Chaque compagnie aérienne a sa propre politique en matière de franchise de bagages. Le plus souvent le poids maximum admis est de 20 kilos par passager. Ils doivent porter une étiquette comportant vos coordonnées complètes.

La franchise autorisée figure sur le billet d'avion émis en votre faveur. Tout dépassement de poids est susceptible d'être taxé au moment du départ. Tout excédent de bagages est à la charge exclusive du passager. Durant le transport, le transporteur aérien est seul responsable des bagages en soute que vous lui confiez.

En cas de constat de retard, de perte ou de détérioration de tout ou partie de vos bagages, vous devrez immédiatement faire une déclaration écrite de retard, de perte ou de détérioration. À défaut de la fourniture d'une copie de cette déclaration, nous ne pourrions prendre en compte votre réclamation. Les dédommagements sont du ressort exclusif du dernier transporteur. Les dédommagements sont fixés par des Conventions internationales de transport.

Bagages en cabines :

Chaque compagnie a sa propre politique en ce qui concerne l'acceptation des bagages non enregistrés en soute. D'une manière générale, un seul bagage est autorisé en cabine. Il doit être d'un poids inférieur à 5 kg et le total de ses trois dimensions (L – l – h) ne doit pas dépasser 115 cm.

Nous vous invitons à consulter le site Internet de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) pour prendre connaissance des mesures restrictives des liquides et des objet interdits de transport en cabine contenus dans vos bagages à main:

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Objets-interdits-ou-reglementes-en.html>

Durant le transport, les bagages à main demeurent en permanence sous la propre responsabilité des voyageurs.

Aventure & Volcans ne saurait être tenu pour responsable de la confiscation ou de la destruction d'objets jugés dangereux par les services de sécurité aéroportuaires ou du non-embarquement de vos bagages à ce titre.

Valeurs et bagages :

Nous nous demandons de ne pas emporter avec vous d'objets de valeur tels que bijoux, montres de valeur, ordinateurs portables etc qui ne sont pas nécessaire au cours d'un tel voyage.

Service à bord :

Un nombre croissant de compagnies aériennes facturent les repas et les boissons à bord. Ces prestations ne sont jamais comprises dans le prix du voyage contracté.

Liste noire des compagnies interdites de vol dans la CEE :

En vertu de l'article 9 du Règlement européen 2111 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans la C.E.E. mise à jour le 25/06/2015 est consultable sur le site

http://ec.europa.eu/transport/air-ban/doc/list_fr.pdf

Classification hôtelière :

Les normes indiquées dans tous nos programmes sont les catégories officielles agréées par le Ministère du Tourisme local (normes locales.) Ces normes sont différentes des normes françaises et varient sensiblement d'un pays à un autre.

Compte tenu de la spécificité de nos voyages, les descriptifs découlent de notre propre connaissance de l'établissement réservé.

Les chambres individuelles sont en nombre limité, souvent de petite superficie, parfois mal situées. Les chambres triples sont souvent des chambres doubles dans lesquelles on rajoute un lit (souvent un lit d'appoint de type canapé ou sofa) laissant moins d'espace dans la chambre. Il en est de même dans les chambres quadruples (avec 2 lits d'appoint).

Chambres à partager :

Lors de l'inscription, tout acheteur s'étant inscrit seul sans avoir opté pour le choix d'être hébergé en chambre individuelle sera automatiquement facturé du supplément chambre individuelle applicable. Toutefois si nous pouvions trouver une autre personne susceptible de partager sa chambre, le supplément perçu serait déduit au moment du règlement du solde du voyage.

Restauration :

Pension complète : Petit déjeuner + déjeuner + dîner.

Demi-pension : Petit déjeuner + dîner.

Le nombre de repas pris dans lieu d'hébergement correspond toujours au nombre de nuits passées dans cet établissement. Certains repas peuvent être fournis par le transporteur aérien, dans un restaurant local ou à l'hôtel d'étape.

Les boissons peuvent être comprises, dans ce cas une mention spécifique est indiquée dans l'offre préalable en regard de l'établissement fournissant la prestation.

Sauf mention contraire figurant au programme, les repas du premier jour et du dernier jour ne sont pas inclus, ils sont donc à la charge du voyageur.

Location de voiture :

Une empreinte de carte de crédit internationale au nom du conducteur est exigée par la société de location. Elle lui permet de s'en servir comme caution. Dans certains cas précis elle peut être légalement débitée par le vendeur. Les marques et types des véhicules réservés sont toujours mentionnés à titre indicatif. Seule la catégorie de véhicule est garantie.

Guides et accompagnateurs locaux :

Nous vous demandons parfois un peu d'indulgence à l'égard de leur pratique de la langue française. Ils sont les indispensables « sésames » pour découvrir la richesse des populations locales.

Risque particulier inhérent au voyage d'Aventure :

Aventure & Volcans est un organisateur de voyages d'Aventure. Ce type de voyage est parfois dépendant de facteurs humains, techniques, climatiques qui ne peuvent être résolus par des règlements ou des principes propres au consumérisme. Il est possible qu'en raison de circonstances impérieuses. Le plus souvent pour des raisons liées à votre propre sécurité, que nous soyons amenés à modifier sur le terrain certains itinéraires. Nous demandons aux voyageurs de faire preuve d'adaptabilité et de compréhension à ce sujet.

Les participants doivent être en bonne santé. Ils s'engagent à informer Aventure & Volcans de tous risques de santé connus qui, sans être rédhibitoires, pourraient être susceptibles d'avoir des incidences fâcheuses voire dangereuses en cours de voyage.

Les participants à nos voyages doivent être conscients des risques qu'ils peuvent courir en participant à ce

type de voyage. Des risques dus notamment à l'éloignement des centres médicaux, au stress, à l'altitude ou de fortes chaleurs.

Chaque participant est tenu de se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'encadrement qui est le seul juge en matière de sécurité et dont les décisions sont sans appel. Il est impératif de ne jamais être isolé du groupe.

Aventure & Volcans ne peut pas être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe, et se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe toute personne dont le comportement pourrait être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe ou le bien-être et la cohésion des participants.

Dans certains pays, les prestataires ne peuvent pas toujours proposer d'eau potable. Dans ce cas, l'achat de bouteilles d'eau est vivement conseillé. Le coût est toujours à la charge des voyageurs.

D'une manière générale, les boissons ne sont jamais comprises dans nos prix forfaitaires.

Transport au sol :

Les véhicules utilisés par nos prestataires locaux ne répondent pas toujours aux normes de confort occidentales. Mais ce sont les seuls ou les meilleurs véhicules disponibles. Là encore, nous nous demandons d'être indulgents. C'est le prix payé à l'aventure.

Les assurances de voyage - vente à distance ou en agence :

Elles ne peuvent pas vous être imposées. Mais elles doivent vous être systématiquement proposées avant la conclusion de la vente. En cas de refus par l'acheteur de souscrire, l'acheteur serait de ce fait entièrement tributaire des contrats souscrits à sa propre initiative. Sous sa seule responsabilité.

Pour éviter la superposition d'assurances ayant des garanties similaires. Dès lors que la souscription d'un contrat est effectuée à plus de 30 (trente) jours avant la date du départ. L'acheteur d'un voyage touristique dispose d'un délai de rétraction d'une durée de 14 jours pour renoncer à son achat dès lors qu'il justifie qu'il est couvert par un autre contrat que celui qui lui a été vendu. Dans ces conditions, le vendeur remboursera la prime sans frais et pénalités.

Dans ce cas, les assurances souscrites, notamment à moins de 30 jours du départ ne seront jamais remboursables.

Des conditions des assurances souscrites vous seront remises lors de votre inscription. Celles-ci comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Nous vous invitons à lire attentivement ces documents.

Responsabilité en cours de transport aérienne :

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention de Varsovie ou de Montréal ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné. La responsabilité du vendeur ne peut être supérieure aux plafonds prévus par ces textes.

Réclamation, qualité du voyage :

Les acheteurs qui ont des réclamations ou remarques à formuler sont tenus de respecter la procédure suivante :

Durant le voyage : faire constater par écrit par un représentant nommément identifié de l'organisateur ou du transporteur les motifs des dysfonctionnements constatés. Conserver toutes les preuves originales (attestations, factures, justificatifs photographies ...).

Au retour du voyage : adresser dans les meilleurs délais à Aventure & Volcans un courrier de réclamation par courrier recommandé avec avis de réception.

Les réclamations relatives aux obligations contractuelles Aventure & Volcans seront les seules prises en compte.

Le délai de réponse peut notablement varier en fonction de la durée de notre enquête auprès des divers prestataires concernés.

Il est expressément convenu que les données conservées par Aventure et Volcans et/ou ses partenaires ont force probante quant aux commandes passées. Les données sur support informatique ou numérique conservés par Aventure et Volcans constituent des preuves recevables lors de toutes procédures contentieuses ou autres. Au même titre que tout document écrit qui serait établi, reçu ou conservé par Aventure et Volcans.

Propriété intellectuelle :

Le contenu total du présent document est la propriété intellectuelle d'Aventure & Volcans.

Recours à la médiation :

Tout différend qui viendrait à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de la non-exécution, de la modification ou de la résiliation du contrat, le consommateur doit impérativement exprimer ses doléances auprès du vendeur du voyage contesté.

A ce titre, en l'absence de suite jugée satisfaisante, par le consommateur ou par le vendeur lui-même, la

partie la plus diligente soumettra l'objet du différend au Médiateur du Tourisme et des Voyages.

Pour la bonne information du consommateur, le vendeur précise que l'intervention auprès du Médiateur du Tourisme et des Voyages est gratuite en ce qui le concerne. Quand bien même, il serait à l'initiative de sa saisine.

Contact du Médiateur du Tourisme et des voyages : <http://mtv.travel>

En cas d'échec de la médiation les parties conservent la possibilité de saisir la juridiction française compétente.

Limitation des responsabilités :

Le contenu du contrat de vente validé par les parties est susceptible d'être modifié en cas de circonstances extraordinaires ou de tout autre événement relevant de la force majeure, du fait de personnes extérieures au contrat, voire des voyageurs eux-mêmes. Dans ce cas, la responsabilité d'Aventure & Volcans pourrait être partiellement ou totalement exonérée.

Informatique et liberté :

Selon les termes de la loi n° 76-17 dite « loi informatique et liberté » L'acheteur est informé que sa commande fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Ces informations permettent au vendeur et ses partenaires, de traiter et d'exécuter la commande. Le droit d'accès et de rectification garanti par la loi doit être adressé par écrit A Aventure & Volcans à l'adresse en tête de ce document. Le demandeur sera tenu de justifier de son identité.

Garantie financière obligatoire :

Elle est apportée par la Banque Populaire Loire et Lyonnais – 254, route du 4, août 69627 Villeurbanne Cedex.

Responsabilité civile professionnelle :

Aventure & Volcans est souscripteur d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, contractée auprès de la compagnie Allianz (adresse complète n° de contrat.)

Loi applicable :

Aventure & Volcans une société française. Le contrat de vente conclu l'acheteur est régi par le droit français.

Tribunal compétent :

Tout litige est de la compétence exclusive des tribunaux français selon la jurisprudence ou les dispositions légales en vigueur.

Mentions légales :

Aventure et Volcans est une S.A.R.L. au capital de 30 000€ dont le siège social est sis : 73, cours de la Liberté 69406 Lyon Cedex 03 – Siret n° 350 939 237 00029

Code N.A.F. 7912Z. Immatriculation en qualité d'agent de voyages n° IM069100077. Garantie financière délivrée par Groupama - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de ALLIANZ, 87 rue de Richelieu, 75002 PARIS, contrat N°54573126 – Montant de la garantie : 4 000 000€. Identification intracommunautaire n° FR9335093923700029.